

**ANNEE 2025
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE CRUSCADES
SEANCE N° 4**

Date : 01/07/2025

Heure : 18h

Lieu : Mairie - Salle du Conseil

Membres du conseil municipal :

| PRESENTS | ABSENTS |
|--|---|
| MORASSUTTI Jean-Claude | |
| REFALO Jean-Yves | |
| MIQUEL Christian | |
| MIQUEL Christophe | |
| SALLES Jean-Noël | |
| PHAM-LE-THANH Daniel | |
| FERNANDEZ Franck | |
| MALFAZ David | Absent donne pouvoir à Jean-Claude MORASSUTTI |
| MALFAZ Véronique | Absente donne pouvoir à Jean-Yves REFALO |
| VERGNETTES Romain | |
| PEREZ Jacqueline | |
| CIANNI Fabien | |
| VACHER Fabien | Absent |
| Sur convocation en date du | 27/06/2025 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 13 |
| Nombre de conseillers présents : | 10 |
| Nombre de conseillers absents : | 3 |

Madame Jacqueline PEREZ a été nommée secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/05/2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15/05/2025 est soumis à l'approbation des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Où l'exposé,
APPROUVE le procès-verbal tel que présenté.

2) ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI – CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE PERISCOLAIRE DU MERCREDI ENTRE LA COMMUNE D'ORNAISONS ET LA COMMUNE DE CRUSCADES
DELIBERATION 33

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la présente convention relative à l'accueil périscolaire du mercredi sur la commune d'Ornaisons a pour objet de définir les conditions financières et les obligations respectives de chacune des parties au fonctionnement du temps périscolaire le mercredi et de la mise à disposition du personnel y afférent.

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la commune de CRUSCADES et des communes voisines d'établir un partenariat en vue d'optimiser l'accueil périscolaire du mercredi et ainsi assurer une offre de service correspondant aux besoins des familles en matière d'accueil de loisirs, il y a donc lieu d'établir cette convention.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé et après avoir délibéré
Par : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

APPROUVE la convention pour le renouvellement du 1er septembre 2025 au 31 août 2026
 Elle sera renouvelée tacitement au 1^{er} septembre de chaque année scolaire, jusqu'à
 dénonciation par l'une des parties

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles liées à ce dossier.

**3) CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN
 EQUIPEMENT MULTISPORTS ET AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME**

DELIBERATION 34

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition d'un équipement multisports et de l'aménagement de la plateforme.

Dans le cadre de ces travaux, Monsieur le Maire a sollicité une contribution financière au département de l'Aude. La commission permanente a décidé d'attribuer à la commune de Cruscades une subvention de 22 555€ correspondant au taux de 27.5% d'un montant total de travaux retenu de 82 019 € HT.

Le département de l'Aude nous propose de signer une convention de financement pour réaliser ces travaux et en contrepartie la commune s'engage à respecter les modalités détaillées dans la convention jointe.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé et après avoir délibéré
Par : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

APPROUVE la signature de la Convention de financement relative au projet d'acquisition d'un équipement multisports et de l'aménagement de la plateforme

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles liées à ce dossier.

**4) SERVICE PERISCOLAIRE : APPROBATION DU REGLEMENT
 INTERIEUR**

DELIBERATION 35

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations quant au règlement intérieur concernant le fonctionnement du service périscolaire communal : ALAE/CANTINE. Il précise que ce règlement peut faire l'objet d'éventuelles modifications. Elles seraient alors inscrites à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé et après avoir délibéré
Par : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

APPROUVE sans réserve, le règlement intérieur concernant le fonctionnement du service périscolaire communal : ALAE/CANTINE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5) DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DU « DOMAINE DU PARC »

DELIBERATION 36

Monsieur le Maire informe les membres présents que, suite à l'aménagement du lotissement du « Domaine du Parc » sur la commune de Cruscades, il est nécessaire de procéder à la dénomination des nouvelles voies, créés. Cette procédure est importante pour garantir la bonne organisation des services publics et la facilitation des livraisons, du courrier, ainsi que pour assurer l'intervention des secours en cas de besoin.

Considérant que la dénomination des voies est une prérogative du Conseil Municipal, qui peut choisir librement les noms des rues, voies, places et lieux-dits de la commune,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de valider la liste des noms proposés pour les voies communales et privées ouvertes à la circulation,

Considérant que cette délibération a pour but de rendre les adresses des immeubles parfaitement identifiables, et ainsi d'assurer le bon fonctionnement des services publics et des services commerciaux dans la commune,

Monsieur le Maire propose la dénomination des voies du lotissement du « Domaine du Parc » suivante :

| ° DES LOTS DESSERVIS | NOM PROPOSÉ |
|---|-------------------|
| De 1 à 19 – 27 – Macro lot 1 et 2 | Rue des Amandiers |
| De 20 à 26 – De 28 à 30 – De 32 à 35 – De 54 à 61 | Rue des Oliviers |
| 31 – De 36 à 53 | Rue des Figuiers |

Le Conseil Municipal

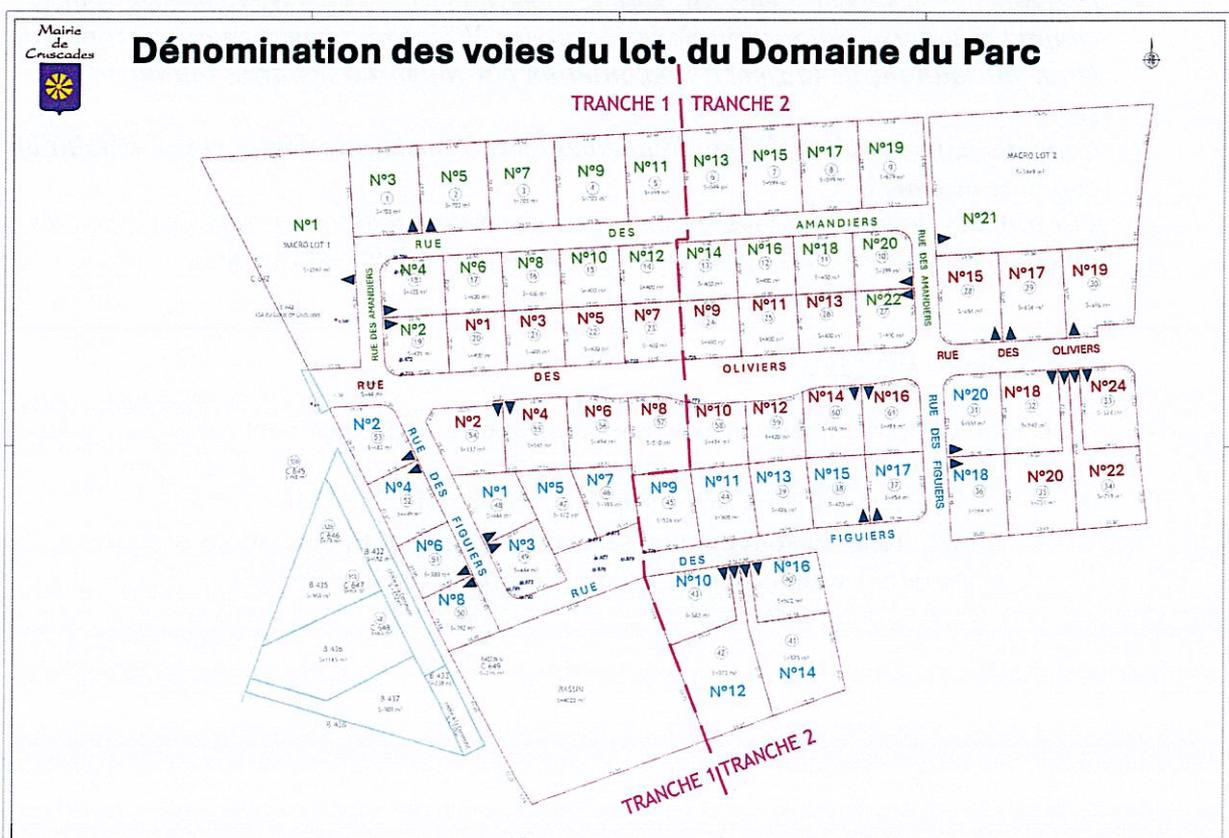
Où l'exposé et après avoir délibéré

Par : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

APPROUVE la dénomination des voies du lotissement du « Domaine du Parc », conformément au plan annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DIT QU'Il sera procédé à la matérialisation des plaques de rues aux emplacements appropriés, et les services compétents seront informés de cette décision (La Poste, SDIS, DGFIP, etc.)



6) POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE PORTE PAR LE PROPRIÉTAIRE DU DOMAINE « ETANG DES COLOMBES » ET LA SOCIÉTÉ VENTS DU NORD

DELIBERATION 37

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Cruscades manifeste un intérêt marqué pour le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Il informe l'assemblée qu'un projet de parc agrivoltaïque est actuellement envisagé, porté par le propriétaire du domaine d'Etang des Colombes, Monsieur Henri GUALCO et la société Vents du Nord. La zone d'implantation identifiée se situe sur le territoire communal de Cruscades et Lézignan-Corbières.

Monsieur le Maire invite toutes les personnes ayant un intéressement de près ou de loin au projet agrivoltaïque sur la commune de Cruscades à ne pas participer au débat et à quitter la salle au moment du vote.

Considérant que la commission agrivoltaïque s'est réunie en date du 13 janvier 2025 et a pris connaissance du projet à travers une information donnée à plus de 5 jours francs avant la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

Où il l'exposé et après avoir délibéré

Par : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

DIT QUE la commune de Cruscades émet un avis favorable de principe sur le projet d'un parc agrivoltaïque sur le territoire communal développé par la société Vents du Nord et le propriétaire du domaine « Etang des Colombes », Monsieur Henri GUALCO.

PRECISE QUE le zonage définitif devra être validé par la commission agrivoltaïque ainsi que toutes les étapes du projet.

À la demande de M. Refalo, il est apporté la précision suivante :

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 1er juillet 2025, le projet présenté par la société Vents du Nord n'intégrait pas les réserves exprimées par la commission agrivoltaïque réunie le 13 janvier 2025, notamment en ce qui concerne le retrait souhaité de la zone d'implantation par rapport à la partie vallonnée du site.

Cette demande a été réitérée publiquement par Monsieur le Maire et son adjoint au cours de la séance.

Par ailleurs, la partie paysagère du projet a fait l'objet de remarques critiques, les aménagements proposés ayant été jugés inadaptés à l'environnement.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle le programme des festivités concernant le week-end du 12 juillet :

- 12/07 : Inauguration du rond-point Arnaud BELTRAME
- 13/07 : repas et soirée organisés par le Comité des Fêtes, suivis d'un feu d'artifice (Responsable sécurité : Mr Franck FERNANDEZ)
- 14/07 : Cérémonie officielle et verre de l'amitié

**Monsieur Christian MIQUEL souhaite faire un point sur la sécurité au niveau de la place de la Bacaune. Des devis ont été demandés pour les travaux suivants :
Rabotage de la voirie et suppression des bordures en béton
Ces travaux sont prévus pour le mois de septembre.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 19H08

La secrétaire de séance : Jacqueline PEREZ

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance

